

## SEANCE DU 15 AVRIL 2016

L'an deux mil seize et le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GUERIN, Maire.

**Présents** Mr Guérin, Mr Deraine, Mr Bourdel, Mr Lebas, Mr Prioult, Mr Dolley, Mme Lastelle, Mme Huyghe-Boulet, Mme Bouglé, Mme Bisson

**Absents** : Mme Chazel, Mme Tanqueray M. Mosqueron

**Absents excusés** : Mme Fras, Mr Hodiernne

**Pouvoirs** : Mr Hodiernne donne son pouvoir à Mr Deraine

Secrétaire de séance : Danine Lastelle

En préambule à la réunion, M. Le Maire demande une modification de l'ordre du jour afin de pouvoir y ajouter un point relatif à la demande d'un emprunt.

→ Accepté à l'unanimité

Mr Guérin relit le compte rendu du précédent conseil afin de le soumettre au conseil municipal. Le conseil municipal approuve le compte rendu.

L'ordre du jour est abordé dans l'ordre.

### **1) Approbation du Compte Administratif et du compte de gestion 2015**

#### **Commune**

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2015 établi par le Trésorier ainsi que le compte administratif 2015.

Le Compte Administratif de l'exercice 2015 présente un excédent de 148 977.37 € en fonctionnement et la section d'investissement présente un excédent de 16 547.96 €, identique au compte de gestion.

#### **Assainissement**

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2015 établi par le Trésorier ainsi que le compte administratif 2015.

Le Compte Administratif de l'exercice 2015 présente un excédent de 54 091.32 € en fonctionnement et la section d'investissement présente un excédent de 5 749.58 € identique au compte de gestion.

### **2) Affectation du résultat 2015**

#### **Commune**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 qui présente un excédent de 148 977.37 €, la section d'investissement présente un excédent de 16 547.96 €, le conseil municipal décide d'affecter sur le budget 2016 la somme de 112 979.59€ à la section d'investissement à l'article 1068, la somme de 35 997.78€ en report de la section de fonctionnement, à l'article 002 et la somme de 16 547.96€ en report de la section d'investissement, à l'article 001.

Le budget lotissement étant clôturé il convient d'affecter le résultat au budget communal soit 52 653.29€ en report de la section de fonctionnement à l'article 002 et en report de la section de fonctionnement à l'article 001 pour le même montant.

## **Assainissement**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 qui présente un excédent de 54 091.32 €, la section d'investissement présente un excédent de 5 749.58 €, le conseil municipal décide d'affecter sur le budget 2016 la somme de 5 749.58€ en report de la section d'investissement, à l'article 001, 43 298.24€ en report de la section de fonctionnement, à l'article 002 et la somme de 10 793.08€ à la section d'investissement à l'article 1068.

### **3) Vote des taxes locales 2016**

Le conseil municipal a voté les taxes comme suit :

- Taxe d'habitation : 7.55%
- Taxe foncière Bâti : 12.41%
- Taxe foncière non bâti : 12.43%
- CFE : 9.95%

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter ces taxes pour l'année 2016

### **4) Redevance assainissement**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter la redevance assainissement.

### **5) Indemnités du Percepteur**

Le conseil municipal, délibère sur l'octroi à Monsieur le Receveur municipal de l'indemnité de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, ainsi que l'indemnité de confection du budget.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents, de verser cette indemnité au receveur municipal qui est actuellement M. Rossi.

### **6) Vote des budgets primitifs 2016**

Le budget primitif 2016 de la commune est voté à l'équilibre en fonctionnement et en investissement.

Fonctionnement : 388 211.07€

Investissement : 257244.84€

Le budget primitif 2016 de l'assainissement est voté à l'équilibre en fonctionnement et en investissement.

Fonctionnement : 95 924.24€

Investissement : 171 593.24€

### **7) Subvention aux associations**

A l'unanimité des membres présents, les membres du conseil municipal décident d'attribuer les subventions suivantes :

- Association de Chasse de Reviers : 250€
- Association de pêche de Reviers : 250€

### **8) Renouvellement de la convention SAUR**

Le Conseil Municipal accepte la convention afin déterminer les conditions d'interventions de la société SAUR dont le siège social est à Guyancourt, 1 avenue Eugène Freyssinet 78 064 St Quentin en Yvelyne.

- La société SAUR percevra la redevance d'assainissement institué par la Collectivité.
- La société SAUR se chargera de l'entretien, des réparations et des dépannages des installations d'assainissement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention

### **9) Achat de matériel**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'une balayeuse de voirie et d'un nouvel aspirateur à feuilles.

Il s'est rendu accompagné de Monsieur Hodierne à la société ATVA à Vitray en Beauce afin de négocier le prix de ces outils.

Prix proposé pour la balayeuse : 5 500€ HT et l'aspirateur à feuilles : 2 500€ HT.

Le Conseil Municipal accepte le devis pour ces deux articles et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer la commande.

### **10) Renouvellement de l'adhésion à l'association « Serge Saint »**

Le conseil municipal décide de ne renouveler son adhésion à l'association « Serge Saint » pour une cotisation annuelle est de 50€.

### **11) Adhésion au Conservatoire des Espaces Naturels**

Le conseil municipal décide d'adhérer au conservatoire des Espaces Naturels qui organise sur notre commune différentes animations. La cotisation annuelle est de 30€.

### **12) Emprunt**

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les travaux de construction d'un bâtiment de stockage servant d'atelier municipal, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 70 000 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces annexées établis par LE CREDIT AGRICOLE, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de contracter sur le budget Communal un emprunt de 40 000€ à taux fixe amortissable, amortissement du capital constant sur une durée de 7 ans, remboursement semestriel au taux de 1.30%, soit une échéance de 2 857.14€+intérêts (Coût du crédit 1 950€). Frais d dossier 204€

Et sur le budget Assainissement un emprunt de 30 000€ à taux fixe amortissable, amortissement du capital constant sur une durée de 7 ans, remboursement semestriel au taux de 1.30%, soit une échéance de 2 142.86€+intérêts (Coût du crédit 1 462.50€). Frai de dossier 204€.

#### **Etendue des pouvoirs du signataire**

Monsieur Daniel GUERIN, avec faculté de mandater Monsieur Jean-Jacques DERAINE, est autorisé à signer les contrats de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.